AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)ItemLa Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883

La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883

Auteur·e : Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)
Collation1 p. (51r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail, La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883, consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54443

Présentation

Auteur·eSociété du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Date de rédaction<u>22 novembre 1883</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Sébline, Charles (1846-1917)</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméÀ la suite d'une visite de l'ingénieur garde-mines, la Société du Familistère transmet au préfet de l'Aisne une déclaration générale de toutes les chaudières de

l'usine pour s'assurer d'être en règle avec l'administration. Notes

- Auteur : la signature de la lettre n'est pas lisible ; il s'agit de la Société du Familistère de Guise d'après le texte de la lettre.
- Destinataire : Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit) Lieux citésGuise (Aisne) - Familistère : usine

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

du département se l'Olisse

de derastian

Dans us derniere komercie, Monnie d'Ingeniere Garde minus nous a rignale quelques irrigularités relativement à la loi Dans l'installation de mes chandieres, en consequente pour nous cirter ai l'avenir des reclarationes de la part de l'administration une acces l'homen de non adrefur ci-joint une declaration generale de tous not apparents à vapeur Nous faciones la delauration pour tous mes generations was exeption quoique la plus grande purtie wil deslarce dejà parce que nover neces for repower dans nos defiers les déclarations autérieures les concernant. Vous trouvery dere ci inclus, Mousium la Prifes une declaration of papies tunti et un duplienta fur papies libre le tout euregisté, aunique le vent la loi, Verillez nois retourner le recépies et agrés Mouves le Prefet l'aperouse se notre perferite Consideration